LE 26 MAI 2025
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-six mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Sont absentes :

Mmes Guylaine Coursol
Catherine Maréchal

326-05-2025	**Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 511)**

Le maire explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut;

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de cette demande de démolition.

327-05-2025	**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 mai 2025, tel que modifié comme suit :

<u>Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour</u> :

14. Modification à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable de Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand et Mirabel. (X3 511 101 U4 N4333)

30. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0043, pour l'immeuble situé sur la rue Lauzon, sur le lot projeté 6 667 791, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)

<u>Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle</u> :

a) Fin d'emploi de l'employé matricule numéro 2163. (G4 200)

328-05-2025 Approbation de procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 mai 2025 et de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 20 mai 2025, tels que présentés.

329-05-2025 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 13 au 26 mai 2025 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières…….. 3 599 820,76 $
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement……. 2 056 715,31 $
- TOTAL…… 5 656 536,07 $

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 23 mai 2025.

330-05-2025 Quote-part payable à la Ville de Saint-Jérôme dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable pour la facturation des travaux au 31 décembre 2024. (X3 511 101 U4 N12053)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Mirabel ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des Villes de Saint-Jérôme et Mirabel »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite entente, la Ville de Mirabel doit participer au paiement des travaux d'immobilisation à l'usine de filtration de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de Mirabel de payer sa quote-part à la Ville de Saint-Jérôme pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable à l'usine de filtration de Saint-Jérôme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement à la Ville de Saint-Jérôme, d'une quote-part équivalente à la somme de 85 938,26 $, en capital et intérêts pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable à l'usine de filtration de Saint-Jérôme.

D'imputer la présente dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2668, conditionnellement à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur dudit règlement.

331-05-2025	**Paiement de la quote-part concernant la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2025. (G5 213)**

CONSIDERANT QUE la Ville a adopté la résolution 795-12-2024, lors de la séance tenue le 9 décembre 2024, tel que modifiée par procès-verbal de correction numéro 2024-12 23;

CONSIDERANT QUE le montant de la quote-part finale est maintenant connu;

CONSIDERANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) nous informe que le montant de la quote-part définitive est supérieur au montant correspondant à la quote-part provisoire;

CONSIDÉRANT les explications obtenues de la CMM;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser, le paiement du montant de 933 190 $, incluant une contribution de 10 063 $ au service 211 du Grand Montréal, le tout, en guise de paiement final pour la quote-part payable à la CMM pour l'année 2025.

332-05-2025	**Aide financière à « Meubles Foliot inc. » pour le projet intitulé « Automatisation de la génération des *Bill of Materials (BoM)* par intelligence artificielle » (FIT-2025-01). (G5 500 N15804 #124455)**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-04-04;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 25 000 $ à « Meubles Foliot inc. », prise à même le fonds innovation et technologie issu du fonds régions et ruralité .

D'autoriser, à cet effet, le Coordonnateur en développement des entreprises ou tout représentant de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

333-05-2025	**Signature d'une entente de partenariat avec l'organisme « Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) » pour le projet intitulé « *Ingenium PME* » (FSD-2025-11). (G5 500 N15601 #124456)**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-04-03;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 50 000 $, sur deux (2) années à « Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) », prise à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, dans le projet intitulé « *Ingenium PME* ».

D'autoriser, à cet effet, le Coordonnateur en développement des entreprises ou tout représentant de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat avec l'organisme « Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) » pour le projet intitulé « *Ingenium PME* ».

334-05-2025	**Aide financière à la « Maison de la famille de Mirabel » pour le projet intitulé « MDF à la bougeotte spéciale papa » (FSD-2025-12). (G5 500 N15601 #124457)**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel, en vertu de sa résolution numéro CIM-2025-04-05;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 14 295 $ à « Maison de la famille de Mirabel », prise à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, dans le projet intitulé « MDF à la bougeotte spéciale papa ».

D'autoriser, à cet effet, le Coordonnateur en développement des entreprises ou tout représentant de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

335-05-2025	**Aide financière dans le cadre du Programme Véloce III de la piste cyclable vers l'aéroport. (G5 500 N15532)**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de

déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 3 700 000 $ et que l'aide financière demandée au Ministère représente 50 % des travaux admissibles, soit environ 1 650 000 $;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer ladite demande;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière.

De confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

De confirmer l'engagement de la Ville de Mirabel à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que le directeur ou un représentant du Service du génie est dûment autorisé, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

336-05-2025 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

a) d'asphaltage 2024, phase 2, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2620 et la résolution numéro 233-04-2024 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(2024-023) (X3 211 U3 N15884)**

337-05-2025 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

a) de réaménagement de l'intersection de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le

règlement numéro 2450 et la résolution numéro 244-03-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(2023-019) (X3 211 U3 N2324)**

338-05-2025	**Acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle à des fins de réseau d'eau, d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine sur une partie des lots 6 561 128 et 6 660 030, consentir une servitude réelle et perpétuelle de passage, maintien et utilisation d'une partie des lots 3 376 610 et 3 376 611, dans le secteur de Saint-Janvier et abrogation de la résolution numéro 403-06-2024. (X3 511 S14 N15913 #122792, X3 513 102 S14 N15913 #122793 et X3 512 S14 N15913 #124468)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9498-9035 Québec inc. (Dynaplex inc.) », ou de tout autre propriétaire :

- une servitude réelle et perpétuelle à des fins de réseau d'eau sur une partie des lots 6 561 128, d'une superficie de 42,4 m^2 et 6 660 030, d'une superficie de 1 875,9 m^2, telles que décrites et montrées à un plan préparé le 11 mars 2025, par Stéphanie Gagnon, arpenteure-géomètre, sous le numéro 3 818 de ses minutes;
- une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine, sur une partie du lot 6 660 030, d'une superficie de 4 469,2 m^2, telle que montrée à un plan préparé le 11 mars 2025, par Stéphanie Gagnon, arpenteure-géomètre, sous le numéro 3 817 de ses minutes.

Lesdites servitudes sont acquises en faveur du lot 6 377 997.

De consentir en faveur des lots 6 561 125 et 6 561 128 du cadastre du Québec :

- une servitude réelle et perpétuelle de passage, maintien et utilisation ainsi que pour le service d'égouts sanitaires sur une partie des lots 3 376 610, d'une superficie de 374,5 m^2 et 3 376 611, d'une superficie de 159,7 m^2, telles que décrites et montrées à un plan préparé le 27 novembre 2024, par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21 193 de ses minutes;

Tous les frais afférents à ces servitudes et notamment les frais de notaire sont à la charge de 9498-9035 Québec inc. (Dynaplex inc.) ou tout autre propriétaire.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitude et autres documents nécessaires.

D'abroger la résolution numéro 403-06-2024.

339-05-2025	**Renouvellement du protocole d'entente entre l'Association de ringuette de Blainville, la Ville de Mirabel, la Ville de Blainville, la Ville de Sainte-Thérèse et la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord relativement à l'organisation de la ringuette. (X5 110 U4 N15722 #113591)**

CONSIDÉRANT QUE depuis la saison 2021-2022, un protocole d'entente régional est en vigueur concernant la pratique de la ringuette et la Ville de Mirabel en fait partie. En effet, le 9 août 2021, par la résolution numéro 637-08-2021, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente entre l'Association de ringuette Les Cavalières, la Ville de Mirabel, la Ville de Blainville et la Ville de Sainte-Thérèse relativement à l'organisation de la ringuette;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Mirabel à ce protocole d'entente permet de contribuer à l'efficience des services offerts à la population mirabelloise, car sans cette collaboration, l'activité de ringuette ne pourrait pas être offerte depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le protocole vient à échéance et qu'il est suggéré de le renouveler en signant une nouvelle entente à cet effet;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le renouvellement du protocole d'entente relativement à l'organisation de la ringuette, à intervenir entre l'Association de ringuette, la Ville de Mirabel, la Ville de Blainville, la Ville de Sainte-Thérèse et la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 26 mai 2025 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

340-05-2025	**Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin d'y ajouter une annexe « D » relative à la limite de vitesse dans les stationnements municipaux, à 20 km/h et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2673)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin d'y ajouter une annexe « D » relative à la limite de vitesse dans les stationnements municipaux, à 20 km/h, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

341-05-2025	**Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2669, afin de remplacer l'Annexe « II » dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2674)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2669, afin de remplacer l'Annexe « II » dudit règlement, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

342-05-2025	**Mesure disciplinaire – Employé numéro 2234. (G4 200)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 2234;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé numéro 2234, pour une durée de trente (30) jours de travail, à être déterminée par la direction du service.

343-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0037, pour l'immeuble situé au 14183, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 358, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0037, relativement au remplacement d'une enseigne commerciale pour l'immeuble situé au 14183, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 358, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserve que la superficie de la portion de l'enseigne reliée au nom du commerce soit plus grande que celle de la portion reliée au partenaire.

344-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0044, pour l'immeuble situé au 17285, chemin Victor, sur le lot 6 251 664, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0044, relativement à toute enseigne visible de l'autoroute 15, pour l'immeuble situé au 17285, chemin Victor, sur le lot 6 251 664, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

345-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0048, pour l'immeuble situé au 9164, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 601, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0048, relativement à l'agrandissement du bâtiment résidentiel, pour l'immeuble situé au 9164, rue Dumouchel, sur le lot 1 555 601, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

346-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0052, pour l'immeuble situé au 13500-13504, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 654 228, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0052, relativement à la modification des enseignes sur poteau et sur bâtiment, pour l'immeuble situé au 13500-13504, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 654 228, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

347-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0053, pour l'immeuble situé au 8240, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 370, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0053, relativement à la modification d'un bâtiment principal (remplacement des matériaux de revêtement des murs), pour l'immeuble situé au 8240, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 370, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

348-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0054, pour l'immeuble situé au 15627, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 832, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0054, relativement à la modification d'un bâtiment principal (remplacement des portes et des fenêtres), la modification des stationnements ainsi qu'à la mise en place d'une enseigne, pour l'immeuble

situé au 15627, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 832, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

349-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0055, pour l'immeuble situé au 13910-13948, rue Saint-Simon, sur le lot 6 450 408, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0055, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment principal et la modification d'une enseigne à l'intérieur d'un projet intégré commercial, pour l'immeuble situé au 13910-13948, rue Saint-Simon, sur le lot 6 450 408, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

350-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0004, pour l'immeuble situé au 17785, rue Lapointe, sur le lot 1 691 662, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0004, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage industriel, pour l'immeuble situé au 17785, rue Lapointe, sur le lot 1 691 662, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

351-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0042, pour l'immeuble situé au 18005, rue Lapointe, suite 500, sur les lots 4 411 973, 4 245 728 et 4 961 400, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0042, relativement à le réaménagement extérieur à la suite de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé dans un projet intégré industriel, pour l'immeuble situé au 18005, rue Lapointe, suite 500, sur les lots 4 411 973, 4 245 728 et 4 961 400, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

352-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0203, pour l'immeuble situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 849 215, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0203, relativement à la construction d'une nouvelle habitation résidentielle, de type bifamiliale isolée, à la suite de la démolition des bâtiments existants dans un secteur villageois, pour l'immeuble situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 849 215, dans le secteur de Saint-Canut, sous réserve que la brique soit de la couleur montrée à la perspective, soit un mélange de briques rouges et de briques noires/foncées.

353-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0058, pour l'immeuble situé au 10423, montée Sainte-Marianne, sur les lots 6 530 164, 1 692 111, 2 362 233 et 4 702 925, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0058, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil pour le département d'animation à la suite de la démolition du bâtiment existant, pour l'immeuble situé au 10423, montée Sainte-Marianne, sur les lots 6 530 164, 1 692 111, 2 362 233 et 4 702 925, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

354-05-2025	**Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0026, pour l'immeuble situé au 13580, rue du Forgeron, sur le lot 6 440 151, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0026, relativement à la construction d'une habitation mixte de 45 logements et de 5 locaux commerciaux, pour l'immeuble situé au 13580, rue du Forgeron, sur le lot 6 440 151, dans le secteur de Saint-Canut, sous réserve que des supports à vélos soient prévus pour les clients des commerces et par l'ajout et le maintien d'une haie de cèdres mature de 5 pieds autour de l'emplacement de la gestion des matières résiduelles.

355-05-2025	**Ajout et retrait de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Janvier et abrogation d'une partie de la résolution numéro 556-08-90. (X3 310 N136)**

CONSIDÉRANT QUE la rue Charles est une rue particulièrement achalandée et qu'il est plus sécuritaire d'aligner la traverse piétonne et cyclable avec la rue Daniel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

<u>Dans le secteur de Saint-Janvier</u>

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

- en bordure sur la rue Charles, à l'intersection de la rue Daniel, dans les deux directions.

De retirer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

- en bordure sur la rue Charles, à l'intersection de la rue Berthiaume, dans les deux directions, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'abroger en partie la résolution numéro 556-08-90, soit la portion de cette résolution mentionnant : « a) sur la rue Charles, à l'intersection de la rue Roy, des arrêts direction est et ouest ».

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer toute signalisation nécessaire.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

356-05-2025	**Interdiction de stationner et installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun débarcadère pour autobus sur la propriété de l'école et que les autobus se stationnent sur la rue Paul-VI devant l'école, à un endroit où le stationnement est interdit;

CONSIDÉRANT QUE les autobus s'immobilisent près du panneau d'arrêt, cachant celui-ci et la traverse piétonne aux conducteurs et sont immobilisés dans la bande cyclable longeant le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE des conducteurs exécutent des demi-tours devant l'école et qu'il y a des enjeux de vitesse excessive;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

<u>Dans le secteur de Saint-Janvier</u> :

- D'interdire le stationnement, à l'exception des autobus scolaires, sur une section de la rue Paul-VI, côté école entre la courbe de la rue Jodoin et l'intersection de la rue Labonté;
- D'installer un panneau interdisant de faire demi-tour sur la rue Paul-VI, à 45 mètres de la rue Provost, pour les conducteurs se dirigeant vers le Sud, et à 25 mètres de la rue Jodoin pour les conducteurs se dirigeant vers le Nord,

le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer toute signalisation nécessaire.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

357-05-2025	**Installation de panneaux d'arrêt, dans le stationnement du Complexe Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)**

CONSIDÉRANT la fréquentation élevée de ce stationnement par des véhicules, des piétons et des cyclistes et en raison des aménagements environnants (école, aréna, bibliothèque, pumptrack, etc.);

CONSIDÉRANT la configuration rectiligne du stationnement, favorisant les excès de vitesse constatés;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'installer, dans le stationnement du Complexe Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin, des panneaux d'arrêt à l'intersection de l'accès Sud, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer toute signalisation nécessaire.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

358-05-2025	**Démolition d'un bâtiment principal situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 511)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal et d'une remise situés au 9947, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut, de la compagnie « 9162-5426 Québec inc. » (ci-après appelée « le propriétaire »);

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9947, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut, à la condition que le propriétaire réalise le plan de réutilisation des sols et construise un bâtiment d'une valeur foncière minimale de cinq cent mille dollars (500 000 $) à être portée au rôle d'évaluation au plus tard le 1er janvier 2027, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 500 000 $ au taux résiduel, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble résidentiel.

359-05-2025	**Adhésion au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de l'Office municipal d'habitation Rive-Nord. (G3 312 U4 N16009)**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) a été mis en place en 2020 et qu'il a pour mission de soutenir les personnes dans leur recherche de logement, notamment celles qui sont sans domicile ou à risque de perdre leur logement;

CONSIDÉRANT QUE le SARL se positionne comme un acteur pivot entre les citoyens, les ressources, les municipalités et la Société d'habitation du Québec en facilitant les démarches de relogement et en réduisant la précarité résidentielle;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adhérer, au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) et d'autoriser le directeur aux affaires régionales et associé à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipal d'habitation Rive-Nord (OMHRN).

360-05-2025	**Accompagnement de la Ville par le Centre d'innovation social en agriculture (CISA) dans l'expérimentation de la conception, de l'implantation et de l'opérationnalisation d'une fiducie d'utilité sociale agroécologique. (SI-2023-01) (G5 500 N15687)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 891-11-2023, adoptée le 27 novembre 2023, visait le développement d'un Carrefour d'innovation écoresponsable comprenant la création d'une zone d'activité écoresponsable;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 562-08-2024, adoptée le 26 août 2024, afin d'assujettir les lots appartenant aux développements « Miraval inc. », dans le secteur de Saint-Janvier, présentait l'idée d'utiliser le levier juridique de la Fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA);

CONSIDÉRANT QUE le CISA est un centre de recherche réputé et reconnu avec des compétences essentielles en agricultures;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche de trois ans sera faite conjointement avec la Fiducie de Boisbriand et que la future FUSA de Mirabel sera forte et gagnante de cette alliance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra agir à titre de modèle pour son territoire, pour la région et même pour la province puisque les FUSA sont un véhicule juridique encore très peu développé au Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De permettre, à la Coordonatrice du Carrefour d'innovation écoresponsable de Mirabel (CIEM), à s'engager auprès du CISA et d'effectuer les démarches d'implantation et d'opérationnalisation d'une FUSA à l'échelle de territoires en vue du projet du CIEM.

361-05-2025	**Description de projet de révision du schéma d'aménagement afin de répondre aux exigences de la convention d'aide financière du gouvernement dans le cadre de l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). (G5 500 N15951)**

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2024, la résolution numéro 510-08-2024, a été adoptée pour demander une aide financière pour soutenir la Ville dans sa mise à jour de son SAD pour y intégrer les nouvelles (OGAT) par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2025, la résolution numéro 251-04-2025, a été adoptée pour demander un délai supplémentaire concernant la modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) sur l'accès aux logements;

CONSIDÉRANT les discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu d'adopter un plan de travail et des demandes budgétaires pour 2026 et les années suivantes;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter la description du projet relative au Soutien financier aux municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, tel qu'il appert au document intitulé *Description du projet*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser, le directeur adjoint du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, ladite description du projet.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 23 mai 2025; (G1 211 101 120 N11458)

Affaire nouvelle.

362-05-2025 Fin d'emploi de l'employé matricule numéro 2163. (G4 200)

CONSIDÉRANT la suspension administrative avec traitement pour fins d'enquête de l'employé matricule numéro 2163 par le directeur général, le ou vers le 23 mai 2025;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général concernant la suspension avec traitement de l'employé matricule numéro 2163 porté à l'attention du conseil municipal;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'entériner la suspension administrative avec traitement pour fins d'enquête de l'employé matricule numéro 2163 en date du 23 mai 2025;

De procéder au congédiement de l'employé matricule numéro 2163, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

363-05-2025 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire

Isabelle Bourcier, greffière